Echange avec les élus de Loire-Atlantique et les représentants du monde économique à propos du réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique
2 octobre 2023

Contexte : à la suite de la décision du Gouvernement de mettre fin à la procédure d'appel d'offres initiée en 2019 pour la remise en concession de l'aéroport et de relancer d'ici la fin de l'année un nouvel appel d'offres, Clément Beaune, Ministre délégué auprès du Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des transports, s'est rendu à Nantes pour échanger avec les élus du territoire et les représentants du monde économique et amorcer une phase de concertation rapide qui se tiendra pendant un mois.

Présents :

- Elus : Mme Amiot, Mme Bourgeais, Mme Laernoes, Mme Garnier, Mme Impériale, Mme Rolland, M. Affilé, M. Belhamiti, M. Boblin, M. Fetiveau, M. Hervochon M. Kerbrat, M. Lemasson, M. Ménard, M. Tavel
- Représentants du monde économique : Mme Besnard, M. Bodreau, M. Brangeon, M. Fourny, M. Morin, M. Reynouard, M. Trichard, M. Tual.

Excusés : Mme Daniel, Mme Errante, Mme Josso, Mme Morançais, M. Dantec, M. Geymar, M. Grosvalet, M. Guerriau, M. Haurry, M. Raux

Relevé de conclusions des échanges : le présent compte-rendu présente les conclusions des échanges.

1. Rappel des décisions du Gouvernement

Le 29 septembre 2023, le Gouvernement a décidé de :

- déclarer sans suite la procédure d'appel d'offres initiée en 2019 pour la remise en concession de l'aéroport ;
- relancer dans les meilleurs délais un appel d'offres : les premières étapes de la procédure interviendront d'ici la fin de l'année ;
- piloter une phase de concertation rapide sur le territoire pour recueillir les attentes des parties prenantes sur la relance de l'appel d'offres.

2. Phase de concertation

Le mois d'octobre 2023 sera mis à profit pour organiser une phase de concertation sur le territoire, sous l'égide du Préfet de Région. Sans préjudice des autres sujets pouvant être soulevés, les enjeux soumis à discussion par le Ministre des transports sont les suivants :

- *Volet n°1 : cadre du futur appel d'offres : a*ttentes des acteurs concernant le cadrage du futur appel d'offres, desserte de l'aéroport, enjeux foncier, devenir de l'allongement de la piste.
- *Volet n°2 : protection des populations :* insonorisation des logements, mise en œuvre du couvre-feu en programmation, déplacement des équipements éducatifs.

Les personnes réunies ce jour sont invitées à transmettre leurs contributions au Préfet de Région en charge du pilotage de la phase de concertation, en en adressant copie, le cas échéant, au Directeur général de l'aviation civile ainsi qu'au cabinet du Ministre.

A l'issue de cette phase de concertation, le Ministre se déplacera une nouvelle fois sur le territoire pour en partager les conclusions.

3. Gouvernance du projet de réaménagement

Sans préjudice des évolutions nécessaires de la comitologie existante, un « Comité de l'aéroport » (nom qui pourra être amené à évoluer) sera mis en place dans le format de cette première réunion pour permettre un dialogue continu à haut niveau pendant toute la durée de la procédure d'appel d'offres. Ce Comité se réunira tous les trimestres. Un interlocuteur unique sur le territoire sera également nommé de manière à faciliter la coordination sur l'ensemble des sujets afférents à la question du réaménagement de l'aéroport.

4. Protection des populations

En matière de protection des populations et sans attendre la fin de la concertation, le Ministre a d'ores-et-déjà décidé de :

- ne pas faire évoluer les trajectoires de navigation aérienne de l'aéroport d'ici 2027, en travaillant pour l'avenir sur les modifications nécessaires pour des raisons de sécurité ;
- renforcer la mise en œuvre du couvre-feu existant en :
    - renforçant les contrôles et accélérant l'instruction des manquements ;
    - clarifiant la réglementation en vigueur ;
    - effectuant et partageant un bilan du dispositif.
- prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'insonorisation des riverains de l'aéroport.

A moyen-terme, un renforcement équilibré de la réglementation pourra être étudié.

5. Travaux de court-terme sur l'aéroport

Dans l'attente des travaux de réaménagement, l'Etat examinera avec le concessionnaire actuel les travaux à effectuer à court-terme sur l'aéroport pour assurer le niveau souhaitable en matière de qualité de service. En la matière, la direction générale de l'aviation civile assurera la déclinaison sur la plateforme du Plan national en faveur de la qualité de service dans le transport aérien, en lien avec l'exploitant, les compagnies aériennes, les assistants en escale et les autres parties prenantes impliquées (Préfecture, etc.).

6. Sujets relatifs aux autres modes de transport

Les discussions menées dans le cadre de la négociation du volet mobilité du Contrat de Plan Etat – Région devront permettre de faire émerger des projets nécessaires à l'essor de mobilités durables dans la Région, à commencer par un Service express régional métropolitain. Leur aboutissement permettra de concrétiser l'engagement de l'Etat dans des projets permettant d'assurer la connectivité de la Région et au-delà par exemple dans le cas du projet dit de « Massy Valenton ».